

Le Premier Ministre

Paris, le 24 NOV. 2025

Mesdames et Messieurs les présidents de conseil départemental,

Quelques jours après être venu à votre rencontre, à l'occasion des 94^{èmes} assises des départements de France qui se sont tenues à Albi, je voulais vous réitérer par écrit les engagements que j'ai pris devant vous.

D'abord vous dire ma mobilisation pour l'avenir du département. Je suis moi-même conseiller départemental, je crois en son rôle fondamental et j'entends lui redonner toute sa place. Il faut donc réaffirmer clairement le rôle du département dans le cadre de la réforme de l'État que j'entends présenter en décembre prochain.

À court terme, pour 2026, l'État soutiendra les départements pour leur permettre de continuer à assumer leurs missions. L'État souhaite accompagner les départements, notamment les plus fragiles :

- Concernant le DILICO, je souhaite qu'il soit adapté et mieux ciblé. Le Gouvernement soutiendra dans les débats parlementaires un recentrage de l'outil sur les 25 départements présentant le moins de difficultés sociales.
- Concernant le fonds de sauvegarde, je souhaite en doubler la capacité l'an prochain, pour porter l'effort global de 300 à 600 M€ afin de mieux prendre en compte la situation des départements les plus en difficulté.

Toutefois, si l'État sera au rendez-vous de vos difficultés, le Gouvernement ne peut pas se satisfaire de cette situation. Créer un fonds d'urgence chaque année, ce n'est pas une solution.

Le chantier que lancera le Gouvernement doit permettre de réformer profondément l'État, pour clarifier les compétences de chaque acteur public. Cela devra permettre à l'État de se recentrer sur certaines missions et renforcer encore davantage son cœur régalien. Des missions actuellement assumées par l'État seront décentralisées, pour les confier à la strate de collectivités qui permettra de rendre le service public plus efficacement. Le Gouvernement entend renforcer le rôle, les compétences et les capacités des collectivités pour y parvenir.

Il s'agira d'abord de faire du département la collectivité des solidarités. Je souhaite que nous avancions vers un nouveau modèle qui va bien au-delà du RSA ; nous allons créer l'allocation sociale unifiée (ASU), à travers un projet de loi qui sera tout prochainement présenté en conseil des ministres. Elle regroupera le RSA, les aides au logement et la prime d'activité. Il faut défendre un droit clair et lisible qui garantit à chacun un socle de protection adapté à sa situation, sans complexité ni redondance. C'est une réforme d'efficacité, mais aussi de justice sociale : chaque euro versé doit aller à celui qui en a le besoin, et il faudra préserver le juste équilibre entre solidarité et incitation à l'activité pour que le travail paie. Nos concitoyens nous le demandent. Nous allons le faire.

Cette réforme se fera en lien avec les collectivités départementales, dès 2026, pour construire le compte social unique (CSU), qui permettra à chaque citoyen mais aussi aux élus locaux d'avoir une vision claire des revenus perçus par un foyer au moment de l'instruction des aides. Et donc, d'asseoir les aides locales en s'appuyant sur le revenu social de référence pour assurer que le travail paie plus que les aides sociales.

Dans ce contexte, se pose la question de la recentralisation du paiement du RSA, sans préjudice de la compétence d'insertion qui continuera bien évidemment de relever des départements. Un groupe de travail Etat-Départements sera mis en place sur le sujet.

L'autre ambition que portera le Gouvernement au sein du projet de loi décentralisation est une vraie clarification des compétences entre l'État et les départements dans le domaine médico-social et sanitaire. D'abord en vous confiant un rôle de copilote du déploiement de France Santé avec les préfets de département et les services du ministère de la santé, afin d'organiser le maillage territorial de l'accès aux soins pour répondre aux attentes de nos concitoyens avec des dispositifs adaptés à votre territoire.

Pour compléter cette compétence d'organisation de l'accès aux soins dans vos territoires, une hypothèse de travail pourrait être de vous transférer la gestion du bâti des hôpitaux de proximité – sur le même modèle que la gestion du bâti des collèges. Cela doit permettre de mutualiser les compétences en ingénierie et d'avoir des infrastructures les plus adaptées aux besoins locaux.

Le Gouvernement envisage également de vous confier pleinement la planification, l'organisation et la responsabilité du maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie. Le rôle des départements sera renforcé, y compris pour les nouvelles formes d'habitat intermédiaire souhaitées par nos concitoyens et pour lequel nombreux d'entre vous ont investi ces dernières années. En miroir, le ministère de la Santé, des Familles, de l'Autonomie et des Personnes handicapées et le Ministère de la Ville et du Logement devront se désengager de cette compétence qui vous reviendra entièrement.

C'est là encore une demande de longue date des départements de France, le Gouvernement proposera de confirmer le département comme collectivité chef de file des réseaux de proximité. D'abord en reconnaissant ce que vous faites déjà en renforçant vos capacités d'intervention sur les sujets de l'eau, du numérique et de la distribution de gaz et d'électricité, et ce dans le respect des réalisations des autres strates de collectivités, bloc communal et régions. Mais surtout pour vous permettre d'aller plus loin, la question se pose de vous transférer les plus de 10 000 kilomètres de routes nationales non concédées, alors que vous en gérez déjà plus de 400 000 km.

Pour financer l'ensemble des compétences que le Gouvernement envisage de vous confier dans cette réforme de l'État, nous vous proposerons de sortir du modèle actuel, pour trouver des recettes qui soient en lien avec les dépenses des conseils départementaux. Dès lors que de nouvelles responsabilités sont confiées aux départements, il faudra lui attribuer des recettes couvrant ces dépenses nouvellement transférées. Un groupe de travail sur le sujet sera mis en place dans les prochaines semaines et il se prononcera notamment sur un transfert d'une part de CSG aux départements.

Dans cette période où – plus encore que le rôle des conseils départementaux – c'est l'action publique en général qui est interrogée par nos concitoyens, nous devons montrer que nous sommes capables de nous réformer, de nous transformer pour répondre aux attentes des Français.

Je suis certain que nous trouverons une majorité au Parlement pour y arriver, à condition d'être ambitieux et de profondément changer les choses.

Je vous prie d'accepter, Mesdames et Messieurs les présidents de conseil départemental, l'expression de mes salutations respectueuses.

Bien à vous,

Sébastien LECORNU